

Base du calcul : SMIC pour 35 h/semaine
 au 01/01/2018 : 1 498.47 € mensuel

Le salaire
 de
 l'apprenti
 au
 01/01/18

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti	
	18-20 ans	21 ans et +
Année 1 BTS/DUT 1—Ingénieur 1 - M 1	41 % du SMIC 614,37 €	53 % du SMIC ou SMC si + favorable 794,19 €
Année 2 BTS/DEUST/DUT 2 - Licence pro M 2 - Ingénieur 2	49 % du SMIC 734,25 €	61 % du SMIC ou SMC si + favorable 914,07 €
Année 3 Ingénieur 3	65 % du SMIC 974,00 €	78 % du SMIC ou SMC si + favorable 1 168,81 €

Ceci est une base de calcul minimale, l'entreprise peut proposer un salaire supérieur à l'apprenti ou devoir appliquer un minimum conventionnel plus favorable.